

Votants : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 23 septembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 29 septembre 2025

COHÉSION SOCIALE - POLITIQUE DE LA VILLE - CONTRAT ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 - APPEL À PROJETS 2025 - AXES THÉMATIQUES COHÉSION SOCIALE - APPROBATION DU 3ÈME PROGRAMME D' ACTIONS 2025

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Ségolène BARDET, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Fabrice BARREAULT pouvoir à Frédéric NOURRIGEON, Jean-Michel BEAUDIC pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Claude BOISSON pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Florence VILLES, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Elmano MARTINS, Anne-Sophie GUICHET pouvoir à Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE pouvoir à Thibault HEBRARD, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Mélina TACHE pouvoir à Romain DUPEYROU, Lydia ZANATTA pouvoir à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents :

Thierry DEVAUTOUR, Guillaume JUIN.

Titulaires absents pour dépôt :

Gérard BOBINEAU, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Florence VILLES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025

COHÉSION SOCIALE - POLITIQUE DE LA VILLE - CONTRAT ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 - APPEL À PROJETS 2025 - AXES THÉMATIQUES COHÉSION SOCIALE - APPROBATION DU 3ÈME PROGRAMME D'ACTIONS 2025

Monsieur **Romain DUPEYROU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des Contrats de ville 2024-2030 ;

Vu le décret du 28 décembre 2023 concernant l'actualisation de la géographie prioritaire ;

Vu la délibération du 8 février 2024 par laquelle le Conseil d'Agglomération a adopté le nouveau Contrat de ville 2024-2030 « Engagements quartiers 2030 » ;

Considérant l'appel à projet 2025 du Contrat de ville, ouvert le 10 décembre 2024 et clôturé le 3 février 2025 ;

Dans le cadre de la programmation 2025 du Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 », le troisième Comité Technique, réuni le 16 septembre 2025, a émis un avis favorable au financement de plusieurs actions déposées dans le cadre de l'appel à projet du Contrat de ville. Il propose d'attribuer des subventions aux associations suivantes, au regard de la cohérence de leurs actions avec les 6 axes thématiques du Contrat de ville :

THEMATIQUE 2 : Education, jeunesse et parentalité

➤ **CSC DU PARC** « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » 15 000 €

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet de la CAF, pour la mise en œuvre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité. Les crédits spécifiques de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) sont mobilisés en complément du droit commun.

Le CSC du Parc organise tout au long de l'année 2 séances hebdomadaires à destination des élèves du primaire et du collège résidant sur le quartier de la Tour Chabot-Gavacherie, et orientés par les établissements scolaires. En 2024/2025, ce sont 42 élèves qui ont ainsi été accompagnés par les salariés du CSC et la mobilisation d'une douzaine de bénévoles. Ces temps d'accompagnement scolaire sont aussi l'occasion d'éveiller les enfants à des actions sportives, culturelles, avec une attention portée sur la prise en compte de l'environnement. A ce titre, 5 collégiens concernés par l'accompagnement scolaire ont réalisé un court métrage sur la thématique de l'environnement dans le cadre du dispositif « Cinema for change » de la Ville de Niort.

Par ailleurs, sont mobilisés les cofinancements de la Ville de Niort, de la CAF et de subventions d'exploitation pour un montant prévisionnel global de 42 167,20 €.

➤ **CSC DE PART ET D'AUTRE** « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » 23 500 €

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet de la CAF, pour la mise en œuvre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité. Les crédits spécifiques de la CAN sont mobilisés en complément du droit commun.

Le CSC de Part et d'Autre organise tout au long de l'année 3 séances hebdomadaires à destination des élèves du primaire et du collège résidant sur le quartier du Clou Bouchet, et orientés par les établissements scolaires. En 2024/2025, ce sont 46 élèves qui ont ainsi été accompagnés par les salariés du CSC et les bénévoles. Outre les temps d'accompagnement scolaire, les enfants ont été sensibilisés à la citoyenneté et à l'environnement par différentes actions : dans le cadre des "Ateliers du Lab" avec la réalisation d'une exposition photos "dépôts sauvages sur le quartier", ciné-débat autour des notions de fraternité et de l'égalité, découverte de la faune locale avec le GODS et construction de nichoirs et mangeoires. Des actions pour inciter à la pratique sportive ont également été proposées, avec notamment des ateliers de danse. Grâce à la collaboration avec l'association En Vie Urbaine, des ateliers d'écriture poétique ont aussi été menés avec les collégiens, qui a donné lieu à une séquence de lecture publique, ce qui constituait un vrai défi, relevé par les jeunes.

Par ailleurs, sont mobilisés les cofinancements de la Ville de Niort, de la CAF et de l'Etat au titre de l'aide à l'emploi pour un montant prévisionnel global de 63 065 €.

➤ **COLLEGE JEAN ZAY** « Grandir ensemble » 2 700 €

Cette action, portée par le Collège Jean Zay se déploie également sur les établissements du Réseau d'Education Prioritaire (REP) et s'adresse par conséquent aux élèves des écoles maternelles, élémentaires et du collège. Elle vise 3 objectifs stratégiques :

- Le bien-être, le respect de soi et des autres ;
- L'égalité des chances, de l'élève à la famille ;
- Aider les élèves à devenir des citoyens actifs, éclairés et engagés.

Elle se décline en plusieurs actions opérationnelles, dont la formation des élèves et des enseignants aux compétences psychosociales, les actions visant à rapprocher les parents de l'école (soirées ludiques et lecture comme alternatives aux écrans, débats sur la parentalité dans le cadre de café forum avec l'intervention de multiples partenaires selon les thématiques abordées), et la formation des élèves pour bien appréhender le rôle de délégué de classe.

Par ailleurs, sont mobilisés les cofinancements de la CAF, de l'Etat au titre du FIPD et de l'ARS pour un montant prévisionnel global de 10 892 €.

➤ **COLLEGE PIERRE ET MARIE CURIE** « Vers une scolarité épanouie » 4 013 €

Cette action, portée par le Collège Pierre et Marie Curie se déploie également sur les écoles maternelles et élémentaires du Pontreau / Colline Saint-André et s'adresse par conséquent aux élèves du collège, de l'Ecole Jules Ferry, et de Pierre de Coubertin. Elle vise 3 objectifs stratégiques :

- Le bien-être, le respect de soi et des autres ;
- L'égalité des chances, de l'élève à la famille ;
- Aider les élèves à devenir des citoyens actifs, éclairés et engagés.

Elle se décline en plusieurs actions opérationnelles : la formation des élèves de 5^{ème} et de 3^{ème} et des enseignants aux compétences psychosociales, les actions visant à rapprocher les parents de l'école (soirées ludiques, soutien à la parentalité dans le cadre de rencontres café et de soirées thématiques), la formation à la citoyenneté (formation au rôle de délégué, égalité filles/garçon, prévention du harcèlement, éducation aux médias avec une nouvelle parution de « L'écho de la colline »).

Compte-tenu du reliquat financier de l'exercice 2024/2025, le financement de l'action au titre de l'année scolaire 2025/2026 sera assuré par la consommation de ce reliquat, sans versement supplémentaire en 2025.

Par ailleurs, sont mobilisés les cofinancements de la CAF, de l'Etat au titre du FIPD et de l'ARS pour un montant prévisionnel global de 9 320 €.

THEMATIQUE 5 : Des quartiers attractifs et bien insérés dans le territoire

➤ **COMPAGNIE LA CHALOUPE** « Un carnaval pour un quartier 2026 » 3 500 €

La Compagnie La Chaloupe organise depuis 2022 un carnaval au cœur du quartier Tour Chabot-Gavacherie, en partenariat avec de nombreux acteurs du quartier : CSC du Parc, Ecole Pérochon, EHPAD des côteaux de Ribray, association Vent d'Ouest, conseil de quartier, éducateurs de la Mission de Prévention Spécialisée, Mission Locale, Cirque en Scène, Unis-Cité...

La dimension participative avec les habitants est un axe prioritaire du projet, qui s'organise notamment lors d'ateliers créatifs proposés aux enfants et adultes. Ces ateliers ont lieu tous les vendredis soir de janvier à mars pour préparer les costumes, les décorations et Galuchette (marionnette emblématique du carnaval). Le carnaval, prévu en mars 2026, sera clôturé par un goûter partagé.

Par ailleurs, seront mobilisés des cofinancements de la DRAC, de la Ville de Niort et de la CAF, pour un montant prévisionnel global de 9 250 €.

Le montant global des subventions attribuées ce jour par la CAN est de **48 713 €**.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Accorde les subventions ci-dessus énumérées et proposées par le Comité Technique du Contrat de ville ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les conventions afférentes.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Florence VILLES

Romain DUPEYROU

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué